

# Le Ruban Rouge



" L'armée, c'est la Nation. Les soldats ne sont que les enfants des citoyens. Si l'on distinguait les hommes en militaires et civils, on établirait deux ordres, alors qu'il n'y a qu'une Nation "

Napoléon Bonaparte (1769–1821) répondant à Mathieu Dumas qui souhaitait que la Légion d'honneur soit réservée aux seuls militaires.

Bulletin n° 12 - Novembre 2013

Section de la Vienne de la

Société des Membres de la Légion d'Honneur

## Éditorial du Président

### C'ÉTAIT NÉCESSAIRE ...

Voilà, c'est fait! Notre Section a désormais comme tant d'autres son drapeau : c'est le résultat d'une décision collective.

Est-ce si important que cela ? Était-ce bien nécessaire de mener à bien ce projet ?

Si les avis peuvent diverger, il n'est pas faux de penser que ce symbole a ses vertus, sa raison d'être : c'est, nous le savons tous, *un lien fédérateur*.

En effet, si une adhésion à la section est un acte fort, le fruit d'une décision qui, en premier, répond légitimement à des souhaits personnels, la *présence de notre drapeau est désormais pour*

*nous un signe fort qui nous rappelle que nous sommes avant tout membre de la Société de la Légion d'Honneur dont l'ambition est de nous encourager à participer à des actions d'entraide.*

Nous serons donc fiers de le présenter aussi souvent que nécessaire selon les opportunités, qu'il s'agisse d'une remise de brevets, d'une réception, d'une conférence ... mais aussi à l'occasion de circonstances douloureuses pour honorer un défunt si c'est le vœu de sa famille.

**Yvan ROCH**  
Président de la  
Section de la Vienne



## Assemblée Générale 2014

L'Assemblée Générale 2014 se tiendra le 10 avril 2014 (le lieu et l'heure feront l'objet d'une note dédiée). **Ouverte aux seuls sociétaires** elle verra se dérouler, outre l'habituel bilan de l'année écoulée et la projection sur l'année à venir, **les élections triennales de renouvellement de l'encadrement** (Bureau et Présidents de comités) ainsi que **la présentation des résultats du sondage** dont le questionnaire est joint au présent envoi. Compte tenu de l'érosion tant du nombre des adhérents que de la participation générale aux activités organisées par les responsables élus,

**VOTRE PRESENCE ET/OU VOTRE ENGAGEMENT SONT PLUS QUE FORTEMENT SOUHAITES.**

## Présentation du Drapeau de la Section



Le Président **ROCH**, aidé du Docteur **TAVILIEN**, présente aux convives le tout nouveau Drapeau de la Section.

C'est avec une fierté légitime teintée d'émotion que le Président, le 19 octobre dernier, à l'issue du repas traditionnel réunissant une soixantaine de participants, a présenté aux sociétaires le Drapeau de la Section. Initiateur tenace de cette réalisation, il a reçu l'ovation qu'il méritait.

### Dans ce numéro :

Éditorial du Président	1
Information sur l'Assemblée Générale 2014	1
Présentation du Drapeau de la Section	1
Vie de la Section — Mouvements	2
Vie de la Section — Visite du chantier de la L.G.V.	3
Vie de la Section — Conférence sur l'énergie éolienne	4
Vie de la Section — Conférence sur l'énergie éolienne (fin)	5
Remise d'un don à l'ASSHAV	5
Un « Grand' Croix » en terre poitevine ...	6
Un « Grand' Croix » en terre poitevine ... (suite et fin).	7
Infos du Siège	7
Une action d'entraide (Rappel)	8
Les délégués «juridique» et «santé»	8

## Vie de la Section

## In Memoriam

Civilité	Prénom	Nom	Comité	Grade LH	Date du décès
MONSIEUR	JEAN	BERTHELEMY	860004	CH	DECEDE LE 27/04/13
MONSIEUR LE DOCTEUR	JACQUES	LENIAUD	860001	CH	DECEDE LE 29/04/13
MONSIEUR	MARCEL	DESBAN	860003	CH	DECEDE LE 03/06/13
MONSIEUR LE CAPITAINE	EMMANUEL	GONZALES	860004	CH	DECEDE LE 16/06/13
MADAME	HERMINE	MENCHON	860001		DECEDEE LE 17/07/13
MONSIEUR	PATRICK	PELLERIN	860003	CH	DECEDE LE 19/08/13
MADAME	HELENE	VENOT	860004	OF	DECEDEE LE 23/09/13
MONSIEUR L'ADJUDANT-CHEF	ROGER	GYSLS	860004	CH	DECEDE LE 13/11/13



## Ils nous ont quittés pour rejoindre d'autres cieux :

Civilité	Prénom	Nom	Comité	Grade LH	Code postal	Ville de destination
MONSIEUR	ROLAND	BARRAT	860004	OF	86000	POITIERS
MONSIEUR LE PREFET	YVES	DASSONVILLE	860004	OF	30670	AIGUES VIVES
MONSIEUR	ALIX	DELPHIN	860004	CH	85180	CHÂTEAU D'OLONNE
LIEUTENANT-COLONEL	PHILIPPE	EVARD	860004	CH	93111	ROSNY S/BOIS
MADAME	BRIGITTE	de GASTINES	860003	OF	VD (CH)	VERBIER
CHEF DE BATAILLON	HENRI MICHEL	GLOTIN	860004	CH	86000	POITIERS
MONSIEUR LE COLONEL	YVES	LANCEREAU	860004	CH	92500	RUEIL-MALMAISON
PREMIER PRESIDENT	DOMINIQUE	MAIN	860004	CH	75017	PARIS
MONSIEUR LE COLONEL	HENRY	de MEDLEGE	860004	CH	92210	SAINT CLOUD
PROFESSEUR	PAUL	MENU	860004	CH	86000	POITIERS
MADAME	MICHELINE	NAULET	860001	—	67390	SCHOENAU
MADAME	MARCELLE	RAFFARIN	860004	—	17340	CHATELAILLON PLAGES



## Ils nous ont rejoints :

Civilité	Prénom	Nom	Ville	Comité	Grade LH
MADAME	CHANTAL	CHAPRON	POITIERS	860004	CH
MONSIEUR LE COMMANDANT	OLIVIER	COUSSEMACQ	POITIERS	860004	CH
MADAME LA DIRECTRICE	EVELYNE	DOUMALIN	BUXEROLLES	860001	CH
MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT	DOMINIQUE	GASCHARD	POITIERS CEDEX	860004	CH
MONSIEUR LE COMMANDANT	WILLIAM	LEFEVRE	PAIZAY-LE-SEC	860002	CH
MONSIEUR LE COLONEL	JEAN-MICHEL	LUCCITTI	BUXEROLLES	860001	CH
MONSIEUR	ANTOINE	MERCURI	LA CHAPELLE MONTREUIL	860005	CH
MONSIEUR LE PROFESSEUR	PHILIPPE	REMY	POITIERS	860004	CH
MONSIEUR LE PROVISEUR	PASCAL	ROBLLOT	POITIERS	860004	CH
MADAME LA DIRECTRICE	SYLVIANE	SAMBOR	CHAUVIGNY	860002	CH
MONSIEUR LE PROVISEUR	JEAN-PAUL	VERGNAUD	FONTAINE LE COMTE	860005	CH



## Vie de la Section

## Visite du chantier de la L.G.V.



Une assistance nombreuse et attentive ...

Le 19 septembre, dans le droit fil de la conférence du 5 mars dernier présentée dans ses locaux par la Société LISEA (Ligne Sud Europe Atlantique)<sup>1</sup>, société concessionnaire de la Ligne Sud Europe Atlantique pour une durée de 50 ans, sur les différentes étapes des travaux entrepris pour construire la Ligne à Grande Vitesse Tours-Bordeaux, un groupe imposant de sociétaires s'est rendu sur le terrain pour appréhender



Un chantier grouillant et ordonné

le travail de la COSEA, groupement d'entreprises piloté par le leader français de construction et de travaux publics, maître d'œuvre et assistant à la maîtrise d'ouvrage. Transportés en divers lieux du gigantesque chantier, les participants ont pu à loisir observer le ballet incessant des énormes camions de terre (nombre d'entre eux conduits par de « faibles » femmes), des bulldozers, des niveleuses et autres compacteurs et interroger le personnel d'accompagnement sur les difficultés rencontrées dans les divers domaines de la protection de la faune, de la flore, de l'environnement, des fouilles archéologiques, etc ...

Comme il nous l'avait été expliqué en théorie, les sociétaires ont pu mesurer la précision, l'efficacité et, dans le même temps, la simplicité du raisonnement : la ligne coupera l'autoroute, pas de problème : on construit une bretelle en interrompant le moins possible la circulation puis, l'ouvrage d'art surplombant ou passant sous la voie routière terminée, la bretelle est détruite et le paysage remis en état. Il en est de même pour un pont sur la future voie ; la règle consiste à créer un nouveau pont à quelque distance qui sera temporaire ou définitif selon l'état du pont précédent.

Pour ce qui concerne la protection des espèces, LISEA et COSEA ont intégré, dès le début des études, l'importance des effets du tracé sur les écosystèmes traversés, et ont proposé aux acteurs de la biodiversité des territoires de travailler le plus en amont possible, dans un cadre formel. L'objectif est double : d'une part, éviter les zones les plus vulnérables, réduire autant que faire se peut les impacts du projet LGV SEA dès la conception du projet, et d'autre part, assurer une mise en œuvre rapide et pertinente des compensations environnementales.

Parmi les principaux partenaires impliqués : de nombreuses associations de protection de la nature de Tours à Bordeaux, dont la LPO France (Ligue pour la Protection des Oiseaux), Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Poitou-Charentes-Nature, mais aussi le CREN Poitou-Charentes (Conservatoire Régional des Espaces Naturels), les Chambres d'Agriculture ...

La visite terminée, les commentaires s'accordaient à reconnaître que, quel que soit l'avis sur l'opportunité de ces travaux, la rigueur de la réalisation et le soin apporté au respect de la nature méritaient d'être soulignés.



La construction de l'estacade

<sup>1</sup> (Voir Bulletin n°11 page 4.)

## Vie de la Section

### Conférence sur « L'énergie éolienne »



M. Bruno CHANETZ, adjoint au Directeur du Département « Aérodynamique Fondamentale et Expérimentale » de l'ONERA, est Docteur ès sciences de l'Université Lyon I (1986) et est Habilité à Diriger des Recherches (HDR) de l'Université de Lyon I (1997). Ingénieur de recherche à l'ONERA en 1983, il est nommé en 1990 Chef du groupe "Hypersonique Fondamental", puis en 1997 Chef du Projet "Hypersonique Hyper-enthalpique". De 1998 à 2003, il exerce les fonctions de Chef de l'Unité « Simulation Expérimentale et Physique des Écoulements », où il a la charge des souffleries de recherche du centre de Meudon, qui vont du bas subsonique jusqu'à l'hypersonique. Ses recherches actuelles sont consacrées à l'utilisation des plasmas en aérodynamique supersonique. Auteur de 40 articles et 100 communications, il est Maître de Recherche à l'ONERA depuis 1998. Chargé du Cours de Couche Limite à l'École Centrale de Paris de 1996 à 2006, puis Professeur Associé à l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines de 1983 à 1989, où il enseigne l'Aérodynamique, il est actuellement Professeur Associé à l'Université Paris-Ouest. Membre de la Commission Aérodynamique de l'Association Aéronautique et Astronautique de France (3AF) depuis 2006, il fait partie depuis 2010 du collège des experts de cette société savante. Il est également depuis 2010 au Comité de Programme des Entretiens de Toulouse, où il était précédemment en charge du thème aérodynamique.

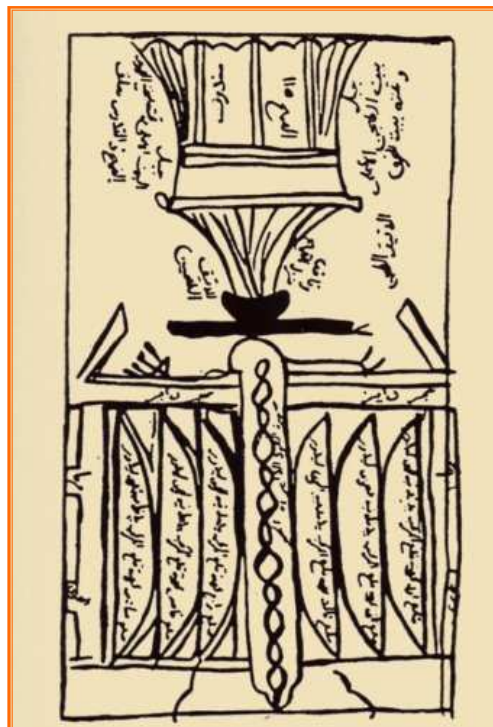
Le samedi 19 octobre 2013, la société des membres de la Légion d'Honneur de la Vienne a assisté à une conférence de Bruno Chanetz, Maître de Recherche à l'Onera et Professeur Associé à l'Université Paris-Ouest au sujet de l'énergie éolienne en France. Tous les aspects du problème ont été traités au cours des 80 minutes d'exposé.

B. Chanetz a commencé par évoquer le développement de l'éolien moderne dans le contexte mondial avec le double enjeu de la lutte contre les gaz à effet de serre et de la menace de raréfaction des énergies fossiles. Ce moyen de production d'électricité – propre et renouvelable – a suscité un grand engouement dans les milieux écologistes. Cependant la réalité de terrain est plus nuancée comme la suite de l'exposé le montre.

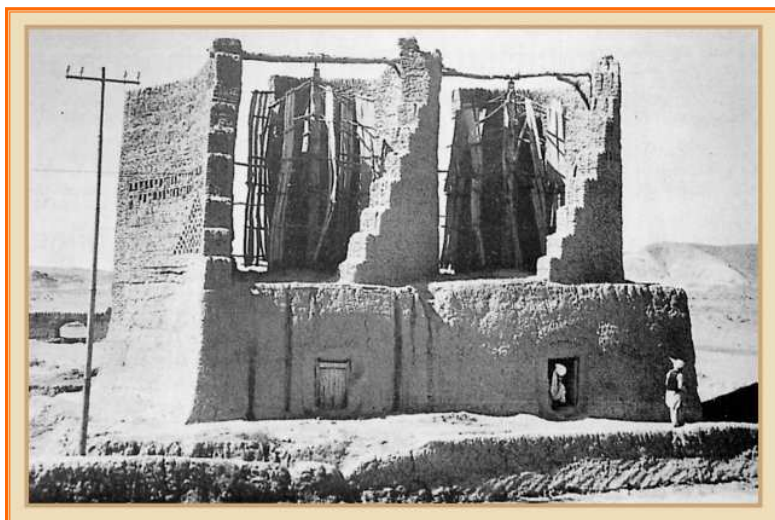
Mais avant d'en venir aux difficultés d'exploitation de l'éolien, B. Chanetz a présenté un parcours historique complet de la captation de l'énergie du vent, depuis les premiers moulins persans aux alentours du VII<sup>e</sup> siècle, les moulins tours européens à partir du XII<sup>e</sup> siècle, les moulins américains au XIX<sup>e</sup> siècle, sans oublier les moulins Bollée, pour le relevage de l'eau, dont une cinquantaine subsiste encore dans les campagnes françaises plus de 100 ans après leur érection.

La suite de l'exposé a ensuite été consacrée aux avancées au niveau rendement énergétique obtenues depuis un siècle grâce à l'essor de l'aviation et aux souffleries de recherche aérodynamiques, « détournées » de leur objectif aéronautique initial, pour l'amélioration des pâles d'éoliennes. Il a également montré comment la France, pionnière en ce domaine dans l'après-guerre, s'est laissée distancer par les pays nordiques après le premier choc pétrolier (1973), du fait de l'option nucléaire déjà prise à cette époque. Il a conclu que la technologie éolienne était mature, que les rendements des éoliennes à trois pales étaient optimaux atteignant 80 % du rendement maximal.

La suite de la conférence a été dévolue à la présentation des éoliennes industrielles de puissance nominales 2 MW actuellement installés en France, de technologie germanique



*C'est en Orient qu'on utilisa, pour la première fois, la force du vent. Il doit beaucoup aux moulins à eau auxquels il emprunta l'engrenage du rouet et de la lanterne ... C'est en Perse, vers le VII<sup>ème</sup> siècle après J-C, qu'apparurent les premiers moulins à vent : Ils étaient différents de ceux que nous connaissons en Europe.*



*Ces moulins sont-ils les ancêtres de nos moulins à vents ? Claude Rivals écrit :*  
 - Les Arabes ont répandu la connaissance des moulins à vent des plateaux de l'Iran jusqu'à la Péninsule ibérique au Moyen Age ;  
 - Ces moulins ont très certainement conservé leur forme (originelle ou modifiées) de moulins horizontaux ;  
 - Ils durent rester assez rares à cause de leur médiocre rendement : curiosités plutôt que machines efficaces ;  
 - Les moulins à vent ne se sont véritablement multipliés en Europe qu'après la naissance du moulin occidental de type vertical.

ou danoise. Ces « démesurés géants » pour reprendre l'expression de Don Quichotte, culminent à 145 m pale comprise. La présence oppressante de ces aérogénérateurs dans le paysage ainsi que les nuisances sonores – bruit et flash nocturnes – qui concourent à une baisse drastique de la valeur immobilière sur les territoires concernés - rend de plus en plus difficile son acceptation par les populations riveraines de ces sites industriels. Cette opposition constitue un frein à l'expansion de cette technologie. De plus l'énergie éolienne est une énergie intermittente – dite « fatale ». Le stockage d'énergie en est à ses balbutiements – malgré l'exemple de la centrale de Falkenhagen en Allemagne qui fabrique de l'hydrogène avec les surplus éoliens. Il arrive parfois que les prix de rachat des énergies intermittentes soient négatifs (60 jours en 2009 en Allemagne), s'il n'y avait des mécanismes de compensation financière mis en place par les états européens dans le but de promouvoir la filière éolienne. En France ce financement se fait, via la Contribution Sociale au Service Public de l'Électricité (CSPE), qui représente 5,1 milliards d'euros



## Vie de la Section

### L'énergie éolienne (suite)



Vue d'éoliennes à Avignonet—Lauragais (31)

pour l'année 2013.

Les derniers aspects évoqués concernaient la quasi-abolition de toutes les procédures encadrant l'installation de parcs éoliens industriels en France. Depuis la création sans concertation des Schémas Régionaux Eoliens (SRE) au cours de l'été 2012, en passant par l'abolition des Zones de Développement Eolien (ZDE) par la loi Brottes en avril 2013 et jusqu'à la très récente loi de modernisation du droit à l'environnement (août 2013), qui entend recourir aux ordonnances afin de simplifier les procédures administratives existantes, le contexte est en train de changer radicalement. On passe d'un niveau de décision politique local à un niveau administratif, puisque le préfet, aura les pleins pouvoirs dans les régions test. Il ne semble pas que la région Poitou-Charentes soit menacée par cette loi d'exception, ce qui aurait été le comble pour un département qui affiche sous son logo le concept de « démocratie participative ».

L'auteur concluait sur les perspectives qu'offrirait en revanche l'éolien off-shore, loin des côtes, qui jouit d'un meilleur taux de charge de 37 % au lieu de 21 % pour le on-shore et d'un rejet moindre de la part des populations concernées.

Une intéressante discussion a suivi l'exposé, où se sont exprimés notamment M. Arnaud LEPERCQ, ancien Président du syndicat d'électricité de la Vienne, qui fut notamment en charge du développement éolien dans la Vienne en liaison avec la SERGIES et l'actuel président du directoire de cette société, M. Louis CAUDRON. Il a ainsi été précisé que les loyers proposés aux agriculteurs par les promoteurs étaient très intéressants, car versés annuellement. En revanche les collectivités locales, qui se contentent d'une somme versée une fois pour toute, ont une moindre part à cette manne.

L'auditoire, après cette présentation exhaustive de la problématique, ne manifestait pas un enthousiasme débordant en faveur de l'éolien terrestre, jugeant peu opportun de sacrifier nos campagnes, dans le but seulement de « retarder au mieux le réchauffement climatique de 120 jours sur un demi-siècle » pour reprendre les termes du titre de la Cohorte dans le n° 213 d'août 2013.

### Remise de don à l'A.S.S.H.A.V.



Le 19 Mai, notre Président a remis au nom du Président de la Société des Membres de la Légion d'Honneur à M. **Grellier** Michel, Légionnaire, Président de l'Association Sportive et Sociale des Handicapés et Adhérents Valides, un don pour soutenir cette dernière dans le cadre "d'un week-end pleine nature S'handi-Férence" destiné à contribuer au développement du sport face au handicap.



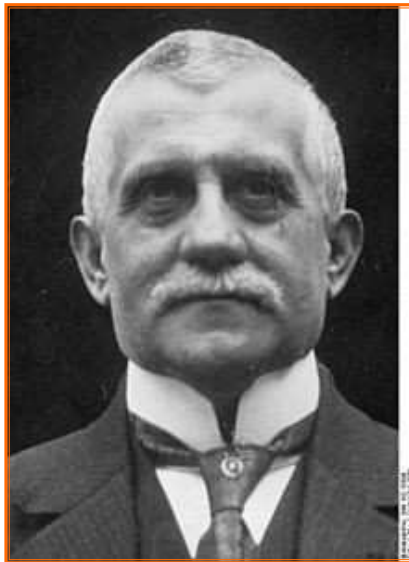
Monsieur Michel **GRELLIER** reçoit le don des mains du Colonel Yvan **ROCH**, Président de la Section de la Vienne.



## Un « Grand' Croix » en terre poitevine ...



Consultant récemment « **Les Grand' Croix de la Légion d'honneur** », ouvrage remarquable déjà présenté dans *Le Ruban Rouge*, j'ai trouvé trace d'un Poitevin parmi ces personnalités exceptionnelles. Je ne pouvais laisser l'oubli recouvrir la carrière de cet homme dont le patronyme est actuellement le plus répandu dans notre section. Je tiens à remercier ici son neveu, Monsieur **Émile de LA-VERGNE de VEZEAUX**, pour l'excellent accueil qu'il a réservé, depuis son lointain domicile, à ma demande d'accès à « *La Frissonnière* » et ses fidèles gardiens, Monsieur et Madame **COINDEAU**, pour la gentillesse de leur réception lors de ma visite.

**Aimé, Hilaire, Arsène MOREAU**

Il naît à Poitiers (Vienne) le 29 septembre 1868, fils d'Aimé, Alfred MOREAU, trente cinq ans, commissaire priseur et de Marie, Élise, Berthe MERCIER, sans profession.

Commis stagiaire à l'Administration des Finances le 16 juin 1893, il entre à l'Inspection Générale des Finances en qualité d'Adjoint le 1<sup>er</sup> avril 1896 et d'Inspecteur des Finances de 4<sup>ème</sup> classe le 16 mars 1898. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1903. Gouverneur de la Banque de l'Algérie en 1906, il est gouverneur de la Banque de France en 1926. Pendant les vingt années qu'il passe en Algérie, il y développe la viticulture et l'agriculture en général, collabore sur un plan financier avec Gabriel ALAPETITE, ministre plénipotentiaire, résident général de France en Tunisie de janvier 1907 à novembre 1918, et avec le Maréchal LYAUTEY au Maroc. Il sera promu commandeur en 1914.

À la Banque de France, il collabore avec Raymond POINCARÉ, puis avec Aristide BRIAND et André TARDIEU pour la stabilisation du franc. En effet, en 1926, il

écrit : "Personne ne veut plus de billets. C'est un sauve-qui-peut général. Il n'y a plus une minute à perdre. Si l'on veut encore sauver le franc, il faut, à bref délai, renverser la situation psychologique du pays". L'arrivée au ministère des Finances de l'ancien Président du Conseil, Raymond Poincaré, va permettre ce renversement. La contre-attaque s'organise. Un vif débat oppose alors les *revalorisateurs*, qui veulent un retour au franc d'avant-guerre, aux *stabilisateurs*, qui jugent un tel retour dangereux pour l'économie. Après 18 mois de bataille interne, la stabilisation l'emporte.



Le "donjon" était en réalité un château d'eau qui permettait l'alimentation en eau courante de la propriété.

Le 25 juin 1928, le franc Poincaré est officiellement défini à 65,5 milligrammes d'or au titre de 900 millièmes. Comparé au franc germinal, la dévaluation approche les 80% : c'est "le franc à quatre sous".



© BAQUIER Michel - 03-12-13 - La Frissonnière

« La Frissonnière » à Saint Léomer (86).

Conséquence de cette réforme, on procède au retrait des monnaies d'or et d'argent. La Semeuse de Roty disparaît ; il faudra attendre le Nouveau Franc pour son retour et la réapparition d'une pièce d'argent dans la circulation.

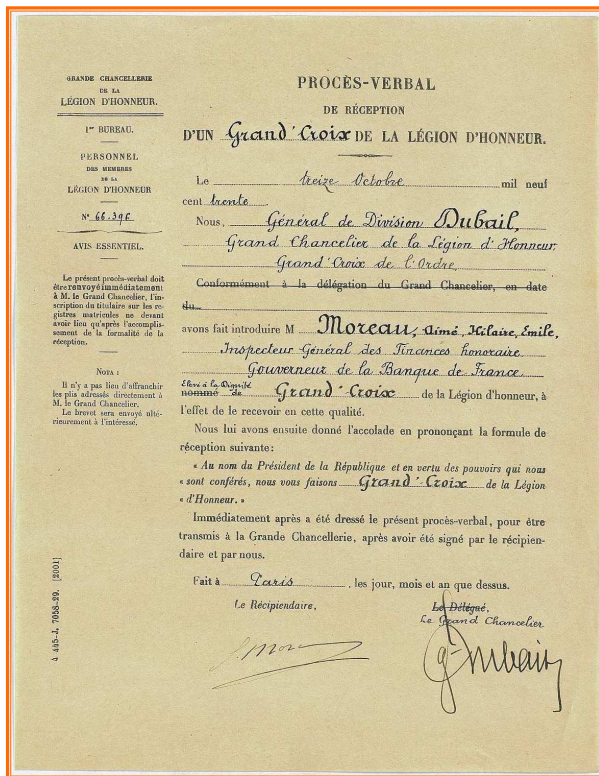
Élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur le 9 février 1927, il préside en 1930 la Banque de Paris et des Pays-Bas (poste qu'il abandonnera en 1940 en raison de ses attaches anglaises - c'est un anglophile convaincu. Il est élevé à la dignité de Grand' Croix en 1930 (J.O. du 10 août 1930).

En 1936, opposé au Front populaire qui avait décidé la nationalisation de la Banque de France, il



## Un « Grand' Croix » en terre poitevine ... (suite et fin)

Bulletin n° 12



Lors de sa réception, le 13 octobre 1930, à la dignité de Grand' Croix de la Légion d'honneur, Aimé Hilaire, Arsène MOREAU eut un parrain célèbre dans notre Société, le Général DUBAIL, Grand chancelier de l'Ordre.

refusa - en tant que président du conseil d'administration de Paribas et comme la plupart des banques de la place de Paris - de placer auprès des épargnants français l'emprunt d'État émis par Léon Blum. Pour cela, il dut destituer son directeur général, Horace Finaly, favorable au gouvernement. En effet, en 1936/37, ce dernier fut le seul banquier à soutenir le Front Populaire (il convient de noter que dans les années 20, au moment du gouvernement du Cartel des Gauches, il pousse la coopération avec le pouvoir politique jusqu'à disposer d'un bureau au Ministère des Finances); aussi, quand Léon Blum rencontra ses premières difficultés financières, il émit un emprunt d'état que les banques de la place de Paris devaient placer auprès des épargnants. La plupart traînèrent des pieds, sauf la Banque de Paris et des Pays-Bas, ce qui allait conduire à la chute d'Horace Finaly : en effet, le gouvernement de Front Populaire avait décidé la nationalisation de la Banque de France, avec



Buste de Monsieur MOREAU dans la Chapelle où il repose aux côtés de son épouse.

le slogan "La Banque de France doit devenir la Banque de la France!". Or, Émile Moreau était également président de la Banque de Paris et des Pays-Bas et résolutement hostile, comme indiqué ci-dessus, au Front Populaire : il décida de participer au blocus financier contre le gouvernement de Léon Blum en faisant destituer Horace Finaly de ses fonctions. Cette éviction de la direction de la Banque, le 7 juin 1937, qui provoquait un véritable blocus financier contre le Front populaire, annonça la chute du cabinet Blum, le 21 juin suivant.

Cet affrontement serait à l'origine, en 1982, de la décision du président Mitterrand de nationaliser toutes les banques françaises, pour éviter un conflit avec elles.

Après avoir quitté la présidence de la Banque de Paris et des Pays-Bas, il deviendra régent de l'Institut catholique de Paris et vice-président de la Société d'entraide de la Légion d'honneur

Il décède au 9 rue de Constantine à Paris (VI<sup>ème</sup>) le 9 novembre 1950 à 8h30 et ses obsèques ont lieu le 13 en l'Église Sainte-Clotilde. Il est inhumé avec son épouse, née Clotilde CHARDEAU, à "La Frissonnière" (\*) à Saint-Léomer (86), village dont il fut Maire de 1908 à 1944.



(\*) Bâti au début du XX<sup>ème</sup> siècle sous la supervision d'Émile Moreau et achevé en 1911, ce manoir est de style anglo-normand.

[http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/c/c2/Bundesarchiv\\_Bild\\_102-10396%2C\\_Emilie\\_Moreau.jpg](http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/c/c2/Bundesarchiv_Bild_102-10396%2C_Emilie_Moreau.jpg) - [http://encyclo.voila.fr/wiki/%C3%89mile\\_Moreau\\_%28banquier%29](http://encyclo.voila.fr/wiki/%C3%89mile_Moreau_%28banquier%29)

### Infos du Siècle

**Congrès national :**  
22 & 23 mai 2014  
Palais Neptune à TOULON.

**Cotisations annuelles :**  
Il est rappelé que les cotisations se règlent dès janvier pour les adhérents utilisant le retrait automatique et en juillet pour les autres sociétaires.

**Ordre national de la LH :**  
Dernières nominations et promotions aux J.O. en 2013 : n° 105, 150 et 162.

## Une action d'entraide (Rappel)

Directeur de la publication  
Colonel (er) Yvan ROCH  
1 rue de Beaulieu  
86240 - FONTAINE le COMTE  
Téléphone : 09 73 86 02 70

Rédacteur en Chef  
Cdt (er) Michel BAQUIER  
Secrétaire départemental  
Téléphone : 06 98 39 20 59  
Messagerie : [smlh-86@sfr.fr](mailto:smlh-86@sfr.fr)



Retrouvez la SMLH sur le Web!

<http://www.smlh.fr>

*Cette page est une reprise  
du Bulletin n°9 page 4 :  
ne sous-estimez pas l'im-  
portance de ces facilités ...*

*Réf. Articles 40 à 48 du règlement intérieur du mémento de la S.E.M.L.H.*

*Nul n'est à l'abri d'un problème de santé, aggravé parfois par des soucis matériels dont la résolution peut nécessiter des conseils ou une intervention qui sera le fait du ou des délégués à l'entraide de notre Section de la L.H. Lorsqu'il se trouve dans une situation d'isolement.*

*Pour répondre à cette préoccupation évoquée dans l'article 40 cité en réf. il a été décidé de mettre en place au sein de notre Section 2 délégués à l'entraide : l'un pour les problèmes de santé et leurs conséquences, l'autre pour les conseils juridiques.*

*Ils sont tous les deux, chacun dans son domaine, les « auxiliaires du Président » de la Section pour reprendre les termes du Mémento Social. Leur mise en œuvre, ou leur saisine si l'on préfère, doit donc obéir à des règles que chacun peut comprendre.*

### Mise en œuvre

*Ils ont en effet pour mission de détecter les Sociétaires en difficulté et de les aider chaque fois qu'ils en ont la possibilité. Il va sans dire que les règles de confidentialité notamment en matière de santé s'imposent. On peut aussi admettre, lorsque les circonstances l'exigent, que le Sociétaire en difficulté puisse appeler directement le Délégué à l'Entraide à la condition que le Président de comité soit tenu informé dans des délais raisonnables afin qu'il puisse tenir son rôle. Enfin, il convient de préciser que le Délégué doit toujours vérifier qu'il est sollicité à bon escient afin de ne pas entrer « en conflit » avec l'entourage du Sociétaire.*

### Fonctionnement

*Le Délégué à l'entraide, on l'a compris, est là pour apporter des réponses techniques aux questions que peut se poser un Sociétaire, il lui appartient aussi de fournir au Secrétaire de la Section les éléments nécessaires lorsque le problème traité exige une transmission au Siège de la S.E.M.L.H.*

*L'entraide, et ce sera la conclusion de cette communication, est une affaire qui nous concerne tous à des titres divers. Son champ d'action est illimité, il n'est donc pas concevable ici de dresser un catalogue des problèmes à résoudre; précisons simplement que cette exigence sociale qui a toujours existé demande toujours plus pour faire face aux nouvelles réglementations et structures.*

### Le Délégué « Juridique »

Il faut parfois **faire face à des démêlés juridiques** et pour prodiguer des conseils de cet ordre, toujours délicats, Monsieur le Président Michel **ANDRAULT**, Magistrat, (05 49 85 24 49) Président du comité 1, s'est porté volontaire à titre gracieux notamment dans le domaine de la protection des personnes dépendantes dont quelques situations sont évoquées dans le mémento de la SMLH.

Il peut être contacté par le canal des Présidents de comités ou directement quand cette solution apparaît la seule possible pour des raisons évidentes, par exemple, de confidentialité. Il ne faudra toutefois pas attendre du délégué **qu'il pratique la langue de bois** et **l'informer de tous les aspects** de la question traitée pour que ses conseils soient les plus judicieux possibles.

### Le Délégué « Santé » - Les réseaux Gériatologiques - CLIC

Les Réseaux Gériatologiques-CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) sont des associations, loi 1901, financées par les services publics et implantées partout en France. Elles ont pour mission de **favoriser le maintien à domicile des personnes âgées** en fonction de leur état de santé, de leur niveau de dépendance et de l'environnement dans lequel elles vivent.

Ces associations sont animées par des professionnels de santé médicaux (Médecins Gériatres, Neurologues...) et paramédicaux (Infirmières coordinatrices, assistantes sociales, Psychologues, Ergothérapeutes...) spécialisés dans le domaine des droits, de la dépendance et des besoins de la personne âgée.

**Pour bénéficier des services de ces associations**, il suffit d'en parler à votre médecin traitant. Avec votre accord, une équipe se rendra alors **gratuitement et confidentiellement** à votre domicile pour faire un bilan complet de votre état de santé, évaluer vos besoins et vous informer de tous vos droits aux aides financières. A l'issue de cette visite, votre dossier sera examiné collégalement, **en présence de votre médecin traitant**, afin de juger si OUI ou NON votre maintien à domicile est possible en toute sécurité et sous quelles conditions.

En conclusion, ces Associations gagnent à être connues et contactées dès que l'on commence à s'interroger sur sa capacité à continuer à vivre chez soi. Cela évitera à la personne âgée et à sa famille le souci de rester dans le doute ou la culpabilité de décisions très souvent hâtives et contraires à leur intérêt. Délégué : Docteur **TAVILIEN** - Téléphone 06 08 14 06 32.

### Le coin du secrétaire

Le temps passe ... ce truisme pour appeler l'attention sur le renouvellement des mandats de l'encadrement de la section (cf encadré en 1<sup>ère</sup> page du présent Bulletin). Pour ma part, et je ne suis pas le plus ancien parmi mes collègues, j'attaque ma 11<sup>ème</sup> année de Secrétaire. Cela m'amuse toujours, mais je vieillis et je n'ai plus forcément la même concentration qu'autrefois. Parfois, je fais des erreurs et le parpaillot rigoriste qui sommeille en moi n'apprécie pas du tout ... Tout ça pour dire que de l'aide, même ponctuelle, serait bougrement appréciée et son (ses) auteur(s) aurai(en)t droit à ma considération particulièrement distinguée.

*I have a dream*

